

LYON 4E Témoignage

Place de la Croix-Rousse, « Notre vie a basculé le jour de l'incendie »

Guy et Françoise Ferry sont deux victimes de l'incendie qui s'est déroulé le 2 avril dernier dans un immeuble place de la Croix-Rousse. Locataires depuis huit mois d'un logement provisoire, le couple de retraités témoigne du traumatisme vécu et des difficultés dans leur nouvelle vie.

Le cauchemar semble s'éterniser. « Depuis 8 mois, notre vie est entre parenthèses. Et on ne voit toujours rien venir. L'arrêté de la mairie rend toujours l'accès dans l'immeuble impossible. Rien n'a bougé depuis le sinistre et aucun début de travaux n'est annoncé ». Ce constat amer, c'est celui tenu par Guy et Françoise Ferry, victimes le 2 avril dernier de l'incendie de l'immeuble situé au 22 place de la Croix-Rousse. Ce jour-là, une fuite de gaz enflammée s'était produite dans les parties communes. Propriétaire du bailleur social lyonnais Alliade, la partie gauche du bâtiment, inhabitée, était alors l'objet de travaux de grande ampleur. La partie droite abritait pour sa part une copropriété de douze appartements.

Le bâtiment frappé d'un arrêté d'inhabitabilité

« À l'arrivée des pompiers, l'entrée était complètement embrasée et la cage d'escalier envahie par des fumées. Sous l'effet de la chaleur, les escaliers se sont effondrés sur les trois premiers étages, la cage d'ascenseur a complètement brûlé. Il n'y a plus de colonne d'eau, ni de gaz et plus d'électricité. Les murs et les portes sont calcinés. Une poutre porteuse a même été gravement endommagée. Heureusement nous n'étions pas chez nous ce jour-là », se souvient le couple. Une habitante du 5^e étage, bloquée chez elle, avait été gravement brûlée.

Obligés de quitter l'immeuble en feu, les habitants avaient pu récupérer, le lendemain, avec l'aide des pompiers, le minimum qui leur était nécessaire avant de pouvoir entrer de nouveau chez eux. Le bâtiment mis d'abord sous scellé le temps de l'enquête a ensuite été frappé d'un arrêté d'inhabitabilité, interdisant tout accès dans l'immeuble. À l'époque, personne ne savait combien de temps ils devraient rester dans leur logement provisoire. Un provisoire qui dure trop longtemps, selon Guy et Françoise Ferry.



Guy et Françoise Ferry souhaitent retrouver au plus vite leur appartement, dans l'immeuble du 22 place de la Croix-Rousse. Photo Progrès/Yves LE FLEM

« À notre âge, 77 et 70 ans, nous avons même dû faire un prêt pour pouvoir payer tous les imprévus »

« Tout ce que l'on voudrait, c'est pouvoir retrouver au plus vite notre appartement qui miraculeusement n'a subi aucun dommage », disent-ils, avant d'ajouter : « Au moment du drame, nous n'avons pu prendre que le plus strict minimum : papiers, médicaments et bien sûr les vêtements que l'on portait ce jour-là. La Métropole a voulu nous reloger chez le bailleur contre lequel nous sommes en guerre. Nous avons refusé, nous nous sommes débrouillés par nous-mêmes ». Les retraités ont dû racheter matériel et habits, avancer les loyers de leur logement provisoire, faire face aux tracas administratifs. Un traumatisme qui les a conduits à consulter régulièrement un psychologue. « À notre âge, 77 et 70 ans, nous avons même dû faire un prêt pour pouvoir payer tous les imprévus. Notre vie a basculé le jour de l'incendie. »

Une plainte contre X

Suite au sinistre, les occupants de l'immeuble ont porté plainte contre X pour mise en danger et blessures involontaires. « Une jeune fille de 20 ans a tout de même été brûlée au troisième degré », s'indigne Françoise Ferry. Les sinistrés ne comptent pas en rester là. Ils prévoient très prochainement de monter une association, le « Collectif 22 Croix-Rousse ».

De notre correspondant local,
Yves LE FLEM



L'état actuel de l'entrée de l'immeuble. Photo Progrès/Yves LE FLEM

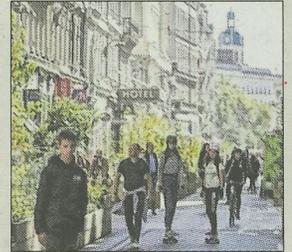
Un escalier provisoire d'actualité mais aucune date fixée

Pour la Mairie du 4^e arrondissement, « les expertises judiciaires ne sont pas encore finalisées. Le Service sécurité et prévention de la Ville de Lyon est toujours dans l'attente du rapport de l'expert judiciaire. Ce rapport, une fois reçu, permettra de lever l'arrêté d'inhabitabilité et de demander au syndic l'intégration d'un escalier provisoire ». Même bilan du côté du syndic, la régie Gindre. « Les experts ont pour l'instant la main sur la gestion du dossier. L'escalier provisoire est effectivement validé. Il permettra d'avancer dans les travaux, d'accéder aux appartements, mais en aucun cas il ne permettra aux occupants de reprendre leur vie dans l'immeuble », nuance Baptiste Gindre, dirigeant de la société.

Maître Hartmann, avocat d'une partie des victimes de l'incendie, précise : « Aucune date n'est pour l'instant fixée. L'installation d'un escalier provisoire ne pourra se faire qu'après avoir au préalable procédé à des travaux importants, à savoir le déblaiement complet de l'allée et le découpage et l'évacuation de l'ascenseur. Dans le cadre judiciaire d'une absence immédiate de responsabilité, c'est l'assureur du bailleur Alliade qui prendra en charge ces travaux ».

LYON 2E

Piétonnisation : un test mercredi et jeudi



4^e et 5^e journées de test dans la Presqu'île de Lyon.

Photo Progrès/Maxime JEGAT

La Métropole de Lyon a organisé trois journées expérimentales de piétonnisation de la Presqu'île les samedis 28 septembre, 12 et 26 octobre. En accord avec le comité politique et le comité de suivi réunissant les associations de quartiers, de commerçants et les chambres consulaires, la collectivité a décidé de poursuivre cette expérimentation les mercredi 20 et jeudi 21 novembre, jugeant « utile et important d'expérimenter un dispositif identique pendant deux jours consécutifs, en semaine. Ces deux dates ont été choisies en amont de la Fête des Lumières et des semaines précédant les fêtes de Noël afin de ne pas perturber une période traditionnellement chargée, notamment pour les commerçants ».

Le périmètre ne change pas et va de la rue Leynaud (Lyon 1^{er}) jusqu'à la limite nord de la place Bellecour (Lyon 2^e). Ce périmètre s'étend de quai à quai sans que les quais soient concernés par l'interdiction de circulation. Il inclut également le début des pentes de la Croix-Rousse ainsi que la place de la Comédie.

ALLOIN
depuis 1983
FAÇADES ISOLATION PEINTURE



Rénovation de Façade
Isolation Thermique Extérieure
Enduits Façon d'Autrefois
Peinture extérieure / Intérieure

04 78 90 50 80

www.alloin-facades.fr